DÉLIBÉRATION N°CP 2021-351
DU 22 SEPTEMBRE 2021

QUATRIÈME AFFECTATION PROVISIONNELLE DES CRÉDITS DE LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La commission permanente du conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération n° CR 2021-038 du 2 juillet 2021 relative aux délégations de pouvoir du conseil régional à sa présidente ;

VU la délibération n° CR 2021-039 du 2 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du conseil régional à sa commission permanente ;

VU la délibération n° CR 2021-55 du 21 juillet 2021 portant prorogation du règlement budgétaire et financier ;

VU la délibération n° CP 2021-254 du 22 juillet 2021 portant troisième affectation provisionnelle des crédits de la direction des systèmes d'information ;

VU le budget 2021 de la Région ;

VU l'avis de la commission de l'administration générale ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CP 2021-351 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article 1 :

Décide d'affecter, à titre provisionnel, en autorisation de programme **900 000 €** sur le chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-002 (102002) « Moyens informatiques des services » du budget 2021 pour les dépenses d'investissement liées aux Systèmes d'Information.

Article 2 :

Décide d'individualiser une autorisation de programme de **200 000 €** pour « l'assistance informatique du PACTE » prélevée sur le chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-002 (102002) « Moyens informatiques des services » ,action 10200203 du budget 2021 pour les dépenses d'investissement liées aux Systèmes d'Information.

Article 3 :

Décide d'affecter, à titre provisionnel, en autorisation d'engagement **650 000 €** sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-012 (102012) « Fonctionnement des services » du budget 2021 pour les dépenses de fonctionnement liées aux Systèmes d'Information.

Article 4 :

Décide d'individualiser une autorisation d'engagement de **600 000 €** pour « l'assistance informatique du PACTE » prélevée sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-012 (102012) « Fonctionnement des services », action 102012014 du budget 2021 pour les dépenses de fonctionnement liées aux Systèmes d'Information.

La présidente du conseil régional
d'Île-de-France

VALÉRIE PÉCRESSE

Acte rendu exécutoire le 23 septembre 2021, depuis réception en préfecture de la région Île-de-France le 23 septembre 2021 (référence technique : 075-237500079-20210922-lmc1124294-DE-1-1) et affichage ou notification le 23 septembre 2021.

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.